



# LETTRE DES BIENFAITEURS DE LA FONDATION DES MONASTÈRES

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE

ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

Le deuxième trimestre est traditionnellement à la Fondation, la période de **clôture des comptes** de l'exercice précédent. Nous vous en présentons donc les grandes lignes en page 2 de cette lettre. En raison de la période très particulière que nous vivons, les services de la Fondation, son Bureau et son Conseil d'administration **ont expérimenté cette année de nouvelles méthodes de travail**.

Par chance, nous avons effectué en tout début d'année plusieurs investissements informatiques pour mettre à jour nos outils et améliorer notre service de gestion des dons. Ces investissements ont été déterminants pendant le confinement car **ils ont permis aux différents services de la Fondation de fonctionner quasi normalement à distance**. La gestion de vos dons a été tout de même ralentie mais non pas arrêtée car nous étions en mesure de traiter une part importante du processus en télétravail.

**Préparées minutieusement à distance par un effort accru des services permanents** de la Fondation pour produire les documents de travail, les réunions du Bureau et du Conseil d'administration ont pu **se tenir par téléphone avec succès**.

L'année 2019, dont les comptes ont ainsi été approuvés par nos instances, avait été marquée par le cinquantième anniversaire de la Fondation et ponctuée par plusieurs événements organisés à cette occasion. Une année exceptionnelle donnant à la Fondation **une belle visibilité et une nouvelle impulsion**. Une énergie propice à relever les nouveaux défis qui ne manqueront pas de se présenter durant les cinquante prochaines années et dont nous voyons déjà les prémices.

En ce qui concerne les communautés, **les premières urgences liées à la crise sanitaire ont porté sur des questions juridiques**. Nos équipes n'ont donc pas manqué de (télé)travail ! Quant aux répercussions sur les demandes d'aides financières, nous le saurons dans les semaines et les mois qui viennent. Nous vous en informerons donc par le bulletin de fin d'année. Pour l'heure, vous trouverez en pages 3 et 4 **quelques belles réalisations effectuées grâce à votre générosité. Merci !**

*Kantardini*

Madeleine Tantardini  
Directeur



## La revue Les Amis des Monastères



Chaque trimestre, la revue met en lumière un monastère, un ordre, ou approfondit un thème de la vie monastique, publie des chroniques juridiques, des annonces, recensions, échos. Cette année, elle restitue l'essentiel des rencontres du cinquantenaire.



## Legs : un geste fort pour servir l'avenir des communautés

« La Fondation des Monastères peut recevoir legs, donations et assurances vie en exonération totale de droit de mutation. Désignée comme légataire universel, elle peut aussi délivrer des legs particuliers nets de frais et droits. En faisant un legs à la Fondation, vous assurez la pérennité de son aide aux communautés religieuses. Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner en toute discrétion dans votre projet. »

**Agnès Larnaudie-Eiffel**,  
responsable legs et donations  
01 45 31 62 81  
legsetdonations@  
fondationdesmonasteres.org

# LA FONDATION DES MONASTÈRES

## Repères pour l'année 2019

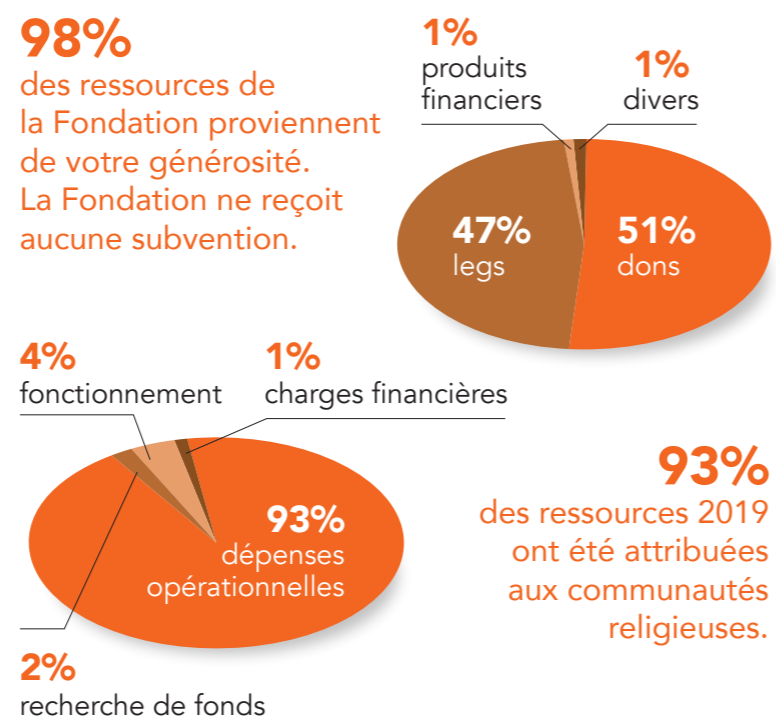
| Ressources* (en K€)   | 2019          | 2018          |
|---|---------------|---------------|
| <b>1 - Collectées auprès du public</b>                                    | <b>35 009</b> | <b>18 023</b> |
| 1.1 - Dons et legs collectés :  | 30 985        | 15 686        |
| - Dons non affectés   | 796           | 615           |
| - Dons affectés   | 16 290        | 14 049        |
| - Legs et autres libéralités non affectés                                 | 10 110        | 520           |
| - Legs et autres libéralités affectés                                     | 3 789         | 502           |
| 1.2 - Quote part solidarité dons  | 991           | 739           |
| 1.3 - Quote part solidarité legs  | 2 634         | 903           |
| 1.4 - Produits financiers   | 399           | 695           |
| <b>2 - Ventes revue</b>   | <b>11</b>     | <b>10</b>     |
| <b>3 - Autres produits</b>  | <b>165</b>    | <b>128</b>    |
| <b>4 - Produits exceptionnels</b>   | <b>4</b>      | <b>1</b>      |
| <b>TOTAL des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat</b> | <b>35 189</b> | <b>18 162</b> |

| Emplois* (en K€)  | 2019          | 2018          |
|---|---------------|---------------|
| <b>1 - Dépenses opérationnelles</b>                                   | <b>24 366</b> | <b>19 214</b> |
| 1.1 - Réalisées en France   | 22 805        | 17 990        |
| - Secours directs aux communautés                                     | 3 855         | 3 890         |
| - Versements sur dons et legs affectés                                | 18 725        | 13 917        |
| - Aide juridique  | 225           | 183           |
| 1.2 - Réalisées à l'étranger  | 1 561         | 1 224         |
| - Secours directs aux communautés                                     | 604           | 662           |
| - Versements sur dons et legs affectés                                | 957           | 562           |
| <b>2 - Recherche de fonds</b>   | <b>502</b>    | <b>406</b>    |
| <b>3 - Fonctionnement</b>   | <b>1 176</b>  | <b>1 088</b>  |
| <b>4 - Charges financières</b>  | <b>126</b>    | <b>35</b>     |
| <b>5 - Charges exceptionnelles</b>                                    | <b>9</b>      | <b>17</b>     |
| <b>TOTAL des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b> | <b>26 179</b> | <b>20 744</b> |

\*Chiffres extraits du compte d'emploi des ressources 2018 et 2019

Grâce à un legs exceptionnel perçu en 2019, les legs représentent cette année 47% des ressources de la Fondation. **Les dons restent cependant un enjeu important pour le financement des actions** de la Fondation d'une année sur l'autre car les legs sont une ressource, certes essentielle, mais aléatoire.

**93% des ressources sont directement employées à la mission de la Fondation c'est-à-dire au soutien des communautés religieuses.** Cela correspond aux dons attribués aux communautés à la demande des donateurs et aux aides financières attribuées par le Bureau, après étude de chaque dossier.

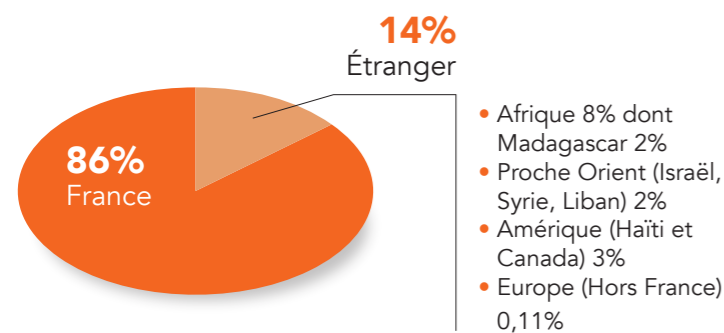


## Les aides financières en 2019

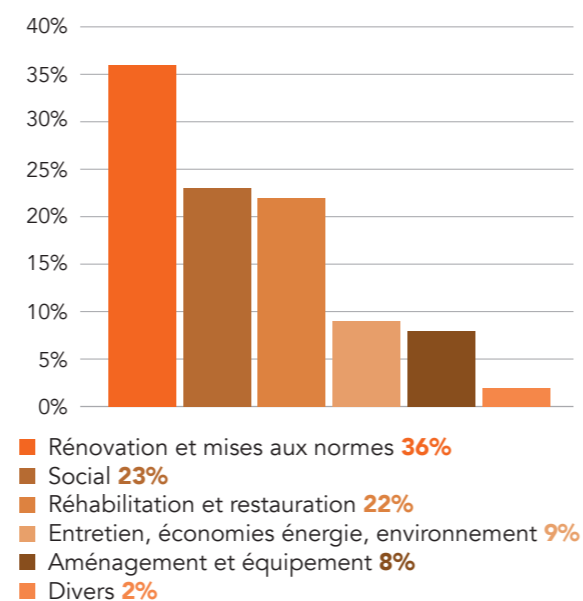
Vos dons et legs ont permis au bureau d'attribuer pour **4,4 millions d'euros d'aides financières pour financer 113 projets différents dans 101 communautés en difficulté.**

L'immense majorité des projets concernent l'accompagnement financier par la Fondation de travaux d'entretien, de mises aux normes ou de rénovation du patrimoine, parfois classé monument historique.

### Des projets majoritairement locaux



### Répartition 2019 des aides accordées



## MERCI ! VOS DONS ET LEGS AGISSENT

### RÉNOVATION de la chapelle des Dominicaines de Langeac

En 2023, la communauté des moniales dominicaines de Langeac célébrera 400 ans de présence continue dans leur ville du Haut Allier. À l'occasion de cet anniversaire, les quinze sœurs qui composent cette joyeuse communauté, ont entrepris de grands travaux de restauration et de modernisation. En 2019, c'est dans le cadre d'une première tranche de réalisations destinées

à améliorer l'accueil et l'accessibilité, que la communauté donne priorité **au ravalement et à la consolidation des façades de la chapelle.** Il s'agit avant tout de rejointoyer les pierres et d'en remplacer une partie, autrement dit de **préserver le bâtiment.**

L'ensemble est en bonne voie bien qu'une fuite, découverte en fin d'année dans la sacristie, ait obligé à une réparation



immédiate de sa toiture et que la restauration de la croix du clocher ait entraîné quelque complication. Plusieurs tranches de travaux restent prévues, dans le « *respect vigilant de la vie de prière du monastère (...)* Nous respectons le temps des sœurs », rappelle le président de l'Association *Les Amis des Moniales Dominicaines de Langeac*, associée au suivi des travaux.

**Grâce à la générosité de ses bienfaiteurs, la Fondation a pu soutenir ce projet à hauteur de 30 000 €.**



Monastère Ste Catherine de Sienna - Langeac

### RÉHABILITATION du Monastère de Tibhirine (Algérie), lieu de mémoire et de rencontre

Après l'assassinat en 1996 de sept des neuf moines cisterciens de l'abbaye Notre-Dame d'Aiguebelle installés à Tibhirine depuis 1938, la situation est restée tendue dans la région rendant difficile la reprise du monastère par une communauté pendant plusieurs années. Depuis 2016 cependant, celui-ci est confié à la Communauté du Chemin Neuf avec la mission de poursuivre l'œuvre de prière, de présence auprès de

la population locale et de rencontre entre chrétiens et musulmans, telle que les moines l'ont vécue.

Les bâtiments du monastère sont dans un **état de vétusté avancé** car il n'y a plus eu de gros travaux depuis près de vingt ans. Les travaux les plus urgents sont **la réfection de la quasi-totalité des toitures et de l'installation électrique du bâtiment central.** Ceux-ci ont démarré en 2018 et se poursuivront durant trois ans.



Réhabiliter ce lieu d'accueil et de prière permettra à la communauté de vivre sur place et d'accueillir à l'hôtellerie et dans la ferme les visiteurs algériens et du monde entier ainsi que les pèlerins de plus en plus nombreux. Tibhirine est un lieu emblématique de rencontre entre chrétiens et musulmans, et de vie spirituelle pour les hommes et les femmes de notre temps.

**Grâce à ses bienfaiteurs, la Fondation a accordé à ce projet 50 000 € en 2019 et le même montant en 2020. MERCI !**



©ccn

## SECOURS SOCIAUX : Construire une infirmerie au monastère Sainte Madeleine du Barroux



Le monastère Sainte Madeleine du Barroux a été fondé en 1979 au cœur de la Provence. Les frères se sont attachés dès l'origine à construire des bâtiments respectant la tradition architecturale de la région et s'insérant parfaitement dans le paysage. Aujourd'hui, ce sont **55 moines bénédictins qui composent cette communauté très vivante**. Les frères vivent principalement de leur magnifique vignoble, de leur petite maison d'édition, du moulin à huile, de la boulangerie-

pâtisserie, des ventes de leur magasin et de la vente en ligne.

Après quarante ans d'existence, la communauté, qui reste nombreuse et relativement jeune, s'engage dans un projet majeur de construction d'une infirmerie. En effet, avec les années apparaît clairement le manque de certains locaux non prévus dans le plan initial de construction.

**Cette infirmerie comprendra 8 cellules monastiques médicalisées et permettra**

de garder les anciens au sein de la communauté. Le niveau inférieur de ce nouveau bâtiment accueillera une extension de la bibliothèque ainsi que des locaux de stockage de l'infirmerie. Ce bâtiment sera construit **dans la même ligne architecturale que le reste du monastère**, c'est-à-dire en pierre.

**Votre générosité a permis à la Fondation de soutenir la partie infirmerie de ce projet à hauteur de 300 000 € répartis sur 2 ans.**



Monastère Ste Madeleine - Le Barroux

## Cotisations sociales pour une petite communauté de sœurs

« Nous sommes une très petite communauté monastique avec peu de moyens. Notre force de travail nous permet aujourd'hui de tenir le monastère et la petite hôtellerie. Nous avons eu beaucoup de frais pour travaux et diverses urgences en 2019 et traversons une passe difficile pour boucler notre budget. C'est pourquoi, nous sollicitons une aide de 13 216 € pour les frais de protection sociale. »

**13 216 €  
accordés**

### Comment aider ?

En ce temps d'urgence sanitaire, votre soutien revêt une importance particulière. Grâce à vos dons, la Fondation accompagne les communautés sur les plans juridique, administratif et fiscal, et attribue des aides financières à des communautés en difficulté pour le règlement des cotisations sociales ou pour mener leurs projets de sauvegarde et d'entretien du patrimoine, de mises aux normes, d'aménagement d'infirmeries...

### Avantages fiscaux

66% de votre don sont déductibles de l'impôt sur le revenu ou 75% de l'impôt sur la fortune immobilière ou pour les entreprises, 60% de l'impôt sur les sociétés.

Un reçu fiscal est systématiquement envoyé dans les semaines suivant votre don.

**PAR CHÈQUE :** ordre du chèque « Fondation des Monastères ». Renvoyez le bon de soutien joint avec votre chèque en utilisant l'enveloppe T prévue à cet effet.

**DON EN LIGNE, VIREMENT OU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :** rendez-vous sur notre site internet [fondationdesmonasteres.org](http://fondationdesmonasteres.org)

**DON IFI :** si vous êtes assujettis à l'IFI, vous pouvez aussi nous adresser un don à l'ordre de la Fondation des Monastères.

**LEGS ET DONATIONS :** demandez la brochure par le bon de soutien joint ou posez-nous vos questions, notre équipe est à votre disposition pour vous répondre [legsetdonations@fondationdesmonasteres.org](mailto:legsetdonations@fondationdesmonasteres.org)

**Merci pour votre soutien et votre générosité !**

Lettre des bienfaiteurs de la Fondation des Monastères

Éditeur : Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique - 14 rue Brunel - 75017 Paris - Directeur de la publication : Dom Guillaume Jedrzejczak

Maquette : Claudine Sauvinet - Imprimé en France - ISSN 2681 - 501X

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

☎ 01 45 31 02 02 - ✉ [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org) - 🌐 [fondationdesmonasteres.org](http://fondationdesmonasteres.org)